

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR 2026-010

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de EUROVIA rue Armand Carrel 59944 DUNKERQUE afin de garantir le bon déroulement des travaux de reprise caniveaux route de Cassel (RD916) à Wormhout,

A R R E T E :

Article 1 : La circulation sera restreinte, au droit des travaux, route de Cassel RD916, et ce, **du 26 au 30 janvier 2026.**

Article 2 : Une signalisation réglementaire sera mise en place par EUROVIA et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.

Article 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation par EUROVIA et prendra fin lors de son retrait.

Article 4 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à

L'entreprise EUROVIA

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT,

Monsieur le Responsable Arrondissement Voirie Départementale à Dunkerque,

Monsieur le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,

MM. les Présidents des Syndicats de Transports,

MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ,

Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 21 janvier 2026
Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendue exécutoire par

Publication et notification le 21/01/2026

Le Maire

David CALCOEN

